

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 45

10 janvier 2011

SOMMAIRE

Arenamex Invest 2 S.a r.l	2134	Human Capital Focus	2151
BRE/Sakura V S.à r.l	2152	Iceberg Investments S.A	2131
Canzas Investment S.A	2134	Iceberg Investments S.A	2131
Chassis Holding S.à r.l	2147	I.C.S. S.à r.l	2152
Commercial Real Estate Loans General		Ideas Investment Holding S.A	2133
Partner SA	2120	Immobilière Scarabée S.A	2151
CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l	2132	Immobilière Scarabée S.A	2151
CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l.		Intelsat Subsidiary Holding Company S.A.	
•••••	2133		2114
Czech Property Holdings S.à r.l	2160	Jetamo S.à r.l	2148
Dream Bike Shop S.à r.l	2132	Morgan & Morgan Trust Corporation Ltd	
Dream Bike Shop S.à r.l	2132	•••••	2160
Ecotec s.à r.l	2133	Ocalux Sàrl	2160
Elephant Talk Communications Luxem-		Pattaya Holdings S.A	2118
bourg S.A	2160	Pembroke S.A	2118
Elm Holding S.à r.l	2130	Polygone	2119
Elm Luxembourg Holding S.à r.l	2130	ProLogis France LXXII S.à r.l	2117
EMC Luxembourg Company S.à r.l	2157	ProLogis France LXXI S.à r.l	2117
Equinoxe S.A	2159	ProLogis France LXXIV S.à r.l	2118
European Media Robot Investments S.A.		ProLogis France LXXVIII S.à r.l	2118
•••••	2133	REPPERT - Rolladen-Sonnenschutz-Me-	
Everard S. à r.l	2158	tallbau	2130
Fernbach-Software S.A	2134	Ricar S.à.r.l.	2131
Financière V.P.I		Robe S.A	2131
GEM2	2132	Rota Do Sol Sàrl	2119
Geopetrol Holding S.A	2158	ROTAREX Automotive S.A	2119
GL Europe Holdings II S.à r.l	2159	Saar III S.à r.l	2120
GL Europe Holdings I S.à r.l	2158	Saar II S.à r.l.	2119
Global Properties S.A.H	2158	Saar I S.à r.l	2119
Hanff Frères Luxembourg S.à r.l	2151	Saar IV S.à r.l	2120
HC Investissements CN S.à r.l	2147	Saint Thomas S.A	2131
HC Luxembourg IV S. à r.l	2147	Salaison Weffling et Cie S.à r.l	2120
HC Romeo S.à r.l.	2147	TEMTEX S.A. & Cie. P. Hufnagel 9. Inves-	
Helios Immo S.A	2148	tition S.e.c.s.	2159
Hub2Asia S.A	2150		



Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 149.894.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of December.

Before Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Intelsat Intermediate Holding Company S.A., a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15 th December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, with its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 149.957, represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 29 th December 2010 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities) in its capacity as sole shareholder and sole beneficiary certificate holder (the "Sole Holder") of Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15 th December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, the articles of which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2479 of 21 December 2009, with its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the RCS under number B 149.894 (the "Company").

The Sole Holder stated and requested the undersigned notary to record as follows:

- (I) The Sole Holder holds all five million (5,000,000) shares and all three hundred fifty-two thousand five hundred fifty-four (352,554) beneficiary certificates of the Company and thus the entire issued share capital and all beneficiary certificates of the Company are presented.
 - (II) The Sole Holder will make decisions on the following items:

Agenda

- (A) (i) Increase of the authorised unissued share capital of the Company to seven billion nine hundred and ninety-five million US Dollars (USD 7,995,000,000) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-five million (7,995,000,000) shares, each of a nominal value of one US Dollars (USD 1), (ii) suppression and waiver of, and authorisation to the board of directors of the Company (the "Board") to suppress, limit or waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorised share capital, (iii) authorisation to the Board to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves or by way of conversion of beneficiary certificates into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period starting on the date of the present decision of the Sole Holder and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording such decision in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial; (iv) acknowledgment of the report by the Board pursuant to article 32-3(5) of Luxembourg company law on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights; and (v) consequential amendment of article 5.2 and 5.2.1 of the articles of incorporation to read as follows:
- " **5.2.** The authorised unissued share capital of the Company is set at seven billion nine hundred and ninety-five million USDollars (USD 7,995,000,000) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-five million (7,995,000,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).
- 5.2.1. The authorised un-issued share capital (and any authorisation granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 29 December 2010 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of 29 December 2010 relating to the Company in the Mémorial."
 - (B) Amendment of article 26 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:
- "The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé)".
 - (C) Amendment of article 30 of the articles of incorporation of the Company to read as follows.

" Art. 30. Winding up, Liquidation, Return of Capital.

30.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or at whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.



- 30.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares and the holders of Beneficiary Certificates in accordance with the provisions set forth below.
- 30.3 The balance of the assets of the Company shall be applied ratably in respect of the Beneficiary Certificates and the Shares in proportion to the respective number of Beneficiary Certificates and Shares outstanding (subject to the Share Reserve being reserved to the Shares)."

After the above had been stated and confirmed, the Sole Holder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Holder resolved to increase the authorised unissued share capital of the Company to seven billion nine hundred and ninety-five million USDollars (USD 7,995,000,000) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-five million (7,995,000,000) shares, each of a nominal value of one USDollars (USD 1).

The Sole Holder acknowledged the report by the Board of Directors of the Company (the "Board") pursuant to article 32-3(5) of Luxembourg company law on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights (a copy of which shall remain with the present deed and be registered therewith).

The Sole Holder resolved to suppress and waive and to authorise the Board to suppress, limit or waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorised share capital and to authorise the Board to proceed to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves or by way of conversion of beneficiary certificates into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or preemptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period starting on the date of the present decision and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording such decision in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial.

The Sole Holder resolved to consequentially amend article 5.2 and 5.2.1 of the Articles of Incorporation of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Holder resolved to amend article 26 of the Articles of Incorporation of the Company to read as set forth in the agenda.

Third resolution

The Sole Holder resolved to amend article 30 of the articles of incorporation of the Company to read as set forth in the agenda.

There being not further items on which decisions are to be taken, the decision of the Sole Holder was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg-City, on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Intelsat Intermediate Holding Company S.A., une société constituée sous la forme d'une limited liability company sous le droit des Bermudes, et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 149.957, représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 décembre 2010 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement) en sa capacité d'actionnaire unique et de détenteur unique des titres bénéficiaires (le «Détenteur Unique») de Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., une société constituée sous la forme d'une limited liability company sous le droit des Bermudes, et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2479 du 21 décembre 2009, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 149.894 (la «Société»).

Le Détenteur Unique a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:



- (I) Le Détenteur Unique détient toutes les cinq millions (5.000.000) d'actions et toutes les trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-quatre (352.554) titres bénéficiaires de la Société de sorte que l'entièreté du capital social émis et tous les titres bénéficiaires de la Société sont présents.
 - (II) Le Détenteur Unique prendra des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

- (A) (i) Augmentation du capital social autorisé mais non émis de la Société à sept milliards neuf cent quatre-vingtquinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 7.995.000.000) représenté par sept milliards neuf cent quatrevingt-quinze millions (7.995.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune; (ii) suppression et renonciation à, et autorisation au conseil d'administration de la Société (le «Conseil») de supprimer, limiter ou renoncer à tous droits de préemption ou droits préférentiels de souscription prescrits par la loi luxembourgeoise en relation avec l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé, (ii) autorisation au Conseil d'émettre des actions ou tous titres ou instruments donnant droit à des actions (par voie de souscription, de conversion, d'échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en espèces, en nature, par voie d'incorporation de réserves disponibles ou primes ou par la conversion de titres bénéficiaires en actions ou autrement en vertu des termes et conditions déterminés par le Conseil ou son(ses) délégué(s) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de préemption ou droits préférentiels de souscription prescrits par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période commençant le jour de la présente décision du Détenteur Unique et se terminant le cinquième anniversaire du jour de publication de l'acte notarié consignant cette décision dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial; (iv) prise de connaissance du rapport du Conseil en vertu de l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sur les circonstances et les prix d'émissions d'actions en contrepartie d'espèces sans droit préférentiel de souscription; et (v) modification subséquente des articles 5.2 et 5.2.1 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:
- « 5.2. Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à sept milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 7.995.000.000) représenté par sept milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions (7.995.000.000) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).
- 5.2.1 Le capital social autorisé mais non émis (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable du 29 décembre 2010 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte du 29 décembre 2010 relatif à la Société.»
 - (B) Modification de l'article 26 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.»

(C) Modification de l'article 30 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 30. Liquidation, Restitution de Capital.

- 30.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelques raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales du dix août mille neuf cent quinze.
- 30.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions et aux détenteurs de Titres Bénéficiaires conformément aux dispositions ci-dessous.
- 30.3 A l'égard des Titres Bénéficiaires et Actions, le solde des avoirs de la Société sera appliqué proportionnellement au nombre correspondant des Titres Bénéficiaires et d'Actions en circulation (sous réserve que la Réserve d'Actions soit réservée aux Actions).»

Après lecture et confirmation de ce qui précède, le Détenteur Unique a passé les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Détenteur Unique a décidé d'augmenter le capital social autorisé mais non émis de la Société à sept milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 7.995.000.000) représenté par sept milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions (7.995.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Le Détenteur Unique a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil») en vertu de l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sur les circonstances et les prix d'émissions d'actions en contrepartie d'espèces sans droit préférentiel de souscription (une copie duquel restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

Le Détenteur Unique a décidé de supprimer et de renoncer à, et d'autoriser le Conseil à supprimer, limiter ou renoncer à tous droits de préemption ou droits préférentiels de souscription prescrits par la loi luxembourgeoise en relation avec l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé et d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission d'actions ou tous titres ou instruments donnant droit à des actions (par voie de souscription, de conversion, d'échange ou autre-



ment) dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en espèces, en nature, par voie d'incorporation de réserves disponibles ou primes ou par la conversion de titres bénéficiaires en actions ou autrement en vertu des termes et conditions déterminés par le Conseil ou son(ses) délégué(s) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de préemption ou droits préférentiels de souscription prescrits par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période commençant le jour de la présente décision du Détenteur Unique et se terminant le cinquième anniversaire du jour de publication de l'acte notarié consignant cette décision dans le journal officiel de Luxembourg, le Mémorial.

Le Détenteur Unique a décidé de modifier en conséquence les articles 5.2 et 5.2.1 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Le Détenteur Unique a décidé de modifier l'article 26 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

Le Détenteur Unique a décidé de modifier l'article 30 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision du Détenteur Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le Détenteur Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 30 décembre 2010. Relation: GRE/2010/4827. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): R. PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 3 janvier 2011.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2011001780/197.

(110000951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

ProLogis France LXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162148/14.

(100186611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

ProLogis France LXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162149/14.

(100186600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

ProLogis France LXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162150/14.

(100186597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

ProLogis France LXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162151/14.

(100186595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pattaya Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162160/10.

(100186436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pembroke S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.777.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010162162/10.

(100186787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.



Polygone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 06.12.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010162164/10.

(100187056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Rota Do Sol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 3, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 144.824.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl 32A, rue Meckenheck L-3321 BERCHEM Signature

Référence de publication: 2010162175/13.

(100186534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

ROTAREX Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 51.808.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162176/10.

(100186664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Saar I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162180/10.

(100186992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Saar II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162181/10.

(100186995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.



Saar III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162182/10.

(100187000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Salaison Weffling et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 30, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 24.175.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl 32A, rue Meckenheck L-3321 BERCHEM Signature

Référence de publication: 2010162183/13.

(100186506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Saar IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162186/10.

(100187002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Commercial Real Estate Loans General Partner SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.317.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AXA Real Estate Investment Managers France, a public limited company (société anonyme) incorporated on 9 August 1994 under the laws of France, with its registered office at Coeur Défense tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Referred to hereafter as the "Sole Shareholder".

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" governed by the relevant laws and these articles of incorporation.

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

- 1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").
 - 1.2 The Company exists under the name of "Commercial Real Estate Loans General Partner SA".



2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company within the municipality of the Company's registered office.
- 2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.
- 2.5 Branches, Subsidiaries or other offices of the Company may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

3. Object.

- 3.1 The purpose of the Company is to act as general partner (actionnaire gérant commandité) of Commercial Real Estate Loans SCA (the "Fund"), an umbrella specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), and, in that capacity, the Company may administer and manage the Fund and its assets and decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, in compliance with the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended from time to time, the articles of incorporation and the prospectus of the Fund. The Fund may enter into investment management and investment advisory agreements and into any other contract that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out its functions.
- 3.2 The Company may furthermore acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.3 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- 3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- 3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- 3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliates, within the limits of any applicable legal provision; and
- 3.3.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.
- 3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
 - 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

- **5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) fully paid-up registered shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.
- **6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.
- **7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.



8. Modification of capital.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

9. Board of directors.

- 9.1 The Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members, who need not be shareholders.
- 9.2 Inasmuch as permitted by Luxembourg law, a legal entity may be a member of the Board of Directors. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.
- 9.3 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible; the general meeting of shareholders shall further determine the number of Directors, their remuneration (if any) and the term of their office. They may be removed at any time with or without cause or be replaced by a resolution of the general meeting of shareholders. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.
- 9.4 Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting of the shareholders.
- 9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement, resignation or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

- 10.1 The Board of Directors shall elect at every meeting a Chairman pro tempore from among its members.
- 10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman pro tempore has no casting vote.
- 10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by any Director together with the secretary of the meeting. Extracts shall be certified by any Director together with the secretary of the meeting.

11. General powers of the board of directors.

- 11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.
- 11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting of the shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.
- 11.3 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors concern day-to-day operations engaged in normal conditions.



12. Delegation of powers.

- 12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.
- 12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- 12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of share-holders.

13. Representation of the Company.

- 13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors, but only within the limits of such power.
- 13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

- 14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.
- 14.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.
 - 14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

- 15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.
- 15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and makes the decisions in writing.
- 15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 15.4 Any general meeting of shareholders shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office be registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.
- 15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

- 15.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.
- 15.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
 - 15.8 When the Company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.
- 15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to



the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

- 15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- 16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at any other location in the City of Luxembourg on the last Tuesday of May (unless such date falls on a legal bank holiday, in which case on the next day on which banks are open for business in Luxembourg) at 1 p.m.
- **17. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.
- **18. Votes.** Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

- 19.1 The business year of the Company ends on the last day of December of each year.
- 19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

- 20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- 20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows: Subscriber

Subscribed

ubscribed Number capital of shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred euro.



First extraordinary general meeting of sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 15 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2. The following individuals have been elected as Directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:
- Laurent Jacquemin, professionally residing at Coeur Défense tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France;
 - Quentin Burgess, professionally residing at 7 Newgate Street, EC1A 7NX London, The United Kingdom;
- Jean Louis Camuzat, professionally residing at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Bruno Durieux, professionally residing at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. the following is appointed independent Auditor: PricewaterhouseCoopers S.à r.l. having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; the term of its office shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AXA Real Estate Investment Managers France, une société anonyme constituée le 9 août 1984 et existant selon les lois de France, ayant son siège social au Coeur Défense tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France, représentée par Jean-Michel Bonzom, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un proxy donné sous seing privé qui, signé "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent document pour être soumis en même temps aux autorités d'enregistrement.

Désignée ci-après comme l'«Actionnaire Unique»;

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la « Société ») gouvernée par les lois applicables et ces statuts:

Titre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

- 1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 1.2 La Société adopte la dénomination «Commercial Real Estate Loans General Partner SA».

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.
 - 2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet d'agir en qualité d'associé gérant commandité de Commercial Real Estate Loans SCA (le "Fonds"), un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constitué sous la forme d'une société en commandite par actions, et, en cette qualité, la Société pourra administrer et gérer le Fonds et ses actifs, et décider des objectifs, politiques et restrictions d'investissement ainsi que la conduite et la gestion des affaires du Fonds, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée de temps en temps, les statuts et le prospectus du Fonds. Le Fonds pourra conclure des contrats de gestion d'investissement et de conseil en investissement ainsi que tout autre contrat qu'il jugera nécessaire, utile ou pertinent à l'exécution de ses fonctions.
- 3.2 La Société pourra en outre acquérir et détenir tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.
- 3.3 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- 3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- 3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- 3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et
- 3.3.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.
- 3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accompli
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

- **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31,000.-), divisé en trente et un mille (31,000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.
- **6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

9. Conseil d'administration.

- 9.1 La Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.
- 9.2 Dans la mesure permise par la législation luxembourgeoise, une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.
- 9.3 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles; l'assemblée générale des actionnaires pouvant par ailleurs déterminer le nombre d'Administrateurs,



leur rémunération (si applicable) et le terme de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

- 9.4 Les Administrateurs seront élus à la majorité des votes des Actions présentes ou représentées durant cette assemblée générale des actionnaires.
- 9.5 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

- 10.1 Le Conseil d'Administration élira à chaque réunion parmi ses membres un Président pro tempore.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par téléfax ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter, cette désignation devant ensuite être confirmée par une lettre écrite.
- 10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président pro tempore n'est pas prépondérante.
- 10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.
- 10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.
- 10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tout Administrateur et par le secrétaire de la réunion. Des extraits seront certifiés par tout Administrateur et par le secrétaire de la réunion.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.
- 11.3 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.
- 12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- 12.3 La première personne en charge de la gestion quotidienne peut être nommée par la première assemblée générale des Actionnaires.



13. Représentation de la Société.

- 13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- 13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de gestionnaire quotidien délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature du gestionnaire quotidien délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

- 14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.
 - 14.3 Les commissaires sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

- 15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- 15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.
- 15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
- 15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.
- 15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

- 15.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 15.7 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.
 - 15.8 Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.
- 15.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés. Les votes exprimés n'incluront pas les votes attachés aux actions en vertu desquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a renvoyé un formulaire vierge ou invalide.
- 15.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.



- **16.** Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année au siège social de la Société ou tout autre endroit dans la ville de Luxembourg, le dernier mardi du mois de mai à 13 heures (à moins que cette date ne soit un jour férié, auquel cas le jour suivant durant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg).
- 17. Autres assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social de la Société.
- 18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit (ou par télécopie, courriel ou tout moyen similaire) qui n'a pas à être un Actionnaire et peut dès lors voter par procuration.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

- 19.1 L'année sociale de la Société finit le dernier jour de décembre de chaque année.
- 19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

- 20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social
- 20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La Loi de 1915 trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prémentionnés déclarent souscrire actions comme suit:

Souscripteur Capital souscrit Nombre d'actions
AXA Real Estate Investment Managers France EUR 31.000,- 31.000

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;



- 2. Les personnes suivantes ont été élues Administrateurs pour un mandat arrivant à échéance lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015:
- Laurent Jacquemin, ayant sa résidence professionnelle à Coeur Défense tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France;
 - Quentin Burgess, ayant sa résidence professionnelle au 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Royaume-Uni;
- Jean Louis Camuzat, ayant sa résidence professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Bruno Durieux, ayant sa résidence professionnelle au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3. Est nommée en tant que commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le mandat se terminera lors de la première assemblée générale annuelle des Actionnaires à tenir en 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné, qui est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et adresse, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.M. BONZOM, J.-J. WAGNER.

Enegistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15289. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010165427/540.

(100191767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

REPPERT - Rolladen-Sonnenschutz-Metallbau, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.455.

Le bilan de l'exercice 2008 pour la période allant du 01.01.2008 au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2010.

Krieger Jean-Claude Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2010161726/13.

(100186446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Elm Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163017/9.

(100188373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Elm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163016/9.

(100188372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.



Ricar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 9, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.632.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2010.

Pour RICAR SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2010161728/13.

(100186944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Robe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 85.850.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.12. 2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010161730/12.

(100186383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Saint Thomas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.171.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAINT THOMAS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010161746/11.

(100186265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Iceberg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.784.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163081/9.

(100188904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Iceberg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.784.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163080/9.

(100188771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.



CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.041.

Les comptes annuels au 31.05.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010162012/11.

(100186958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Dream Bike Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 22, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.067.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010162026/14.

(100187087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.859.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010163056/13.

(100188500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Dream Bike Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 22, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.067.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010162027/14.

(100187088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.



CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.050.

Les comptes annuels au 31.05.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010162013/11.

(100186954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

European Media Robot Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.482.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162029/10.

(100187109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Ecotec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Paafewee.

R.C.S. Luxembourg B 47.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 06.12. 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010162030/10.

(100187052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Ideas Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010163075/12.

(100188835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Financière V.P.I., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.377.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163031/10.

(100188394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.



Canzas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.899.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Canzas Investment S.A. (en liquidation) tenue en date du 3 décembre 2010 à (L-1420)Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante : c/o Citadel Administration S.A. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Les créances non réclamées des créditeurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de Citadel Administration S.A.15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Liquidateur

Référence de publication: 2010160814/20.

(100185483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Fernbach-Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 36.700.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 11.08.2010 zur Wahl von Herrn Dr. Götz Winterfeldt in den Verwaltungsrat

Der Vorsitzende informiert die Teilnehmer vom Rücktritt des Herrn Jean-Claude Reymond, wohnhaft Chalet Namasté, Les Essertex-dessus, CH-1653 Crésuz, von seinem Amt als Verwaltungsrat der FERNBACH-Software S.A. zum 10.08.2010 durch Verlesen des Rücktrittsschreibens.

Die Gesellschafterversammlung der FERNBACH-Software S.A. akzeptiert den Rücktritt und beruft Herrn Jean-Claude Reymond ohne Gegenstimmen von seinem Amt als Verwaltungsrat der FERNBACH-Software S.A ab.

Der Verwaltungsrat schlägt vor, Herrn Dr. Götz Winterfeldt, wohnhaft Andre Str. 6, D-80634 München als neues Mitglied des Verwaltungsrates zu wählen.

Sodann wählt die Gesellschafterversammlung Herrn Dr. Götz Winterfeldt zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 11.08.2010.

Munsbach, den 11. August 2010.

FERNBACH Financial Software S.A. / FERNBACH-Software S.A. / FERNBACH-Software S.A.

Günther Fernbach / Peter Spanier / Dr. Götz Winterfeldt

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2010160850/22.

(100185459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Arenamex Invest 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.075.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARENA INVEST S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 156 722,



duly represented by M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 November 2010 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Arenamex Invest 2 S.à r.l." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

- 3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.
 - 3.2 The Company may further:
- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:
- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law:
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.



- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
 - 6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.
- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
- 9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held in the city of Luxembourg on the date specified in the notice of such meeting.



- 10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.4 If all the shareholders are present at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
 - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
 - 11.3 Quorum and vote
 - 11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.
- 11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.
- 11.4 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

- 13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
 - 13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the 4 original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

- 14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company shall have two (2) classes of managers among which one (the Class B) shall be composed exclusively of Luxembourg tax resident individuals. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".
- 14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).
- 14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.
- 14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.
- **Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.



Art. 16. Election and Removal of managers and term of the office.

- 16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.
- 16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.
- 16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members in the city of Luxembourg at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

- 18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.
- 18.2 Quorum The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Class A manager and all the Class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 18.3 Vote Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.
- 18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing a Class B manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any Class B manager may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 18.5 In case of emergency, the board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing will indicate the nature and the reasons of such emergency. They are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 18.6 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.6 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

- 19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
 - 19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.
- Art. 20 Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager or, as the case may be, by the signature of the sole manager or by the sole signature of any Class B 6 manager to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated, acting alone or jointly,



subject to the rules and the limits of such delegation and to the exclusion of any such delegation made in favour of a Class A manager.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

- 21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.
- 21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.
- 21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.
- 21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 23. Profits.

- 23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

- 24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.
- 24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.



Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall terminate on 31 December 2010.
 - 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

Arena Invest S.à r.l., aforementioned, paid twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The number of members of the board of managers is fixed at seven (7).
- 2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an indefinite period of time:

Class A Managers:

- M. Guillermo Luksic Craig, born on 14 January 1956 in Santiago, Chile, with private address at Fray Bernardo N° 12.109, Departamento N° A2, Las Condes, Santiago, Chile;
- Dr. Karl Josef Hier, born on 16 November 1957 in Rottenmann, Austria, with professional address at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Principality of Liechtenstein; and M. Oscar Hasbun Martinez, born on 23 February 1969 in Santiago, Chile, with professional address at 35A Frana Supila, Dubrovnik, Croatia.

Class B Managers:

- Ms Céline Bonvalet, born on 7 May 1972 in Evreux, France, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- M. Olivier Oudin, born on 19 October 1967 in Troyes, France, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Ms. Antonella Graziano, born on 20 January 1966 in Orvieto, Italy, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and
- Ms. Noelle Piccione, born on 23 December 1974 in Amnéville, France, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - 3. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ARENA INVEST S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés, sous la section B, numéro 156 722,

dûment représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 novembre 2010 à Luxembourg.



La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui aura pour dénomination "Arenamex Invest 2 S.à r.l." (la "Société").
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:
- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/associé responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associes - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.



- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
 - 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'associe unique".
- 9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue en la ville de Luxembourg à la date précisée dans l'avis de convocation.
- 10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.



- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les associés sont présents à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.
 - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.
 - 11.3 Quorum et vote
 - 11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
- 11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent.
- 11.4 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
 - 13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société aura deux (2) catégories de gérants parmi lesquelles l'une (la catégorie B) devra être composée exclusivement de personnes physiques résidentes fiscales au Luxembourg. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".
- 14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.
- 14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.
- 14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.
- Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

- 16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur catégorie, leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.



16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres en la ville de Luxembourg, au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.
- 18.2 Quorum Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de catégorie A et tous les gérants de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.
- 18.3 Vote Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.
- 18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout gérant de catégorie B comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant de catégorie B peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 En cas d'urgence, le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites devront mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Elles sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 18.6 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.6 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
 - 19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.
- Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B ou le cas échéant, par la signature du gérant unique, ou par la seule signature de tout gérant de catégorie B auquel pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation et à l'exclusion de toute délégation de ce type faite en faveur d'un gérant de catégorie A.



E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

- 21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.
- 21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.
- 21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.
- 21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.
- 21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

- 24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.
- 24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.



H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
 - 2) Des dividendes intérimaires peuvent être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Arena Invest S.à r.l., susmentionnée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour la souscription de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à sept (7).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Guillermo Luksic Craig, né le 14 janvier 1956 à Santiago, Chili, résidant à Fray Bernardo $N^{\circ}12.109$, Departamento $N^{\circ}A2$, Las Condes, Santiago, Chili;
- Dr. Karl Josef Hier, né le 16 novembre 1957 à Rottenmann, Autriche, résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein; et
- Monsieur Oscar Hasbun Martinez, né le 23 février 1969 à Santiago, Chili, résidant professionnellement au 35A Frana Supila, Dubrovnik, Croatie.

Gérants de catégorie B:

- Madame Céline Bonvalet, née le 7 mai 1972 à Evreux, France, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Olivier Oudin, né le 19 octobre 1967 à Troyes, France, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
- Madame Noelle Piccione, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - 3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-C. CHARLES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53279. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010160141/661.

(100185434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.



Chassis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.856.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 juillet 2010, sous la référence L100114145 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1 er décembre 2010.

Référence de publication: 2010160810/13.

(100185548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

HC Investissements CN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 142.329.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 1 er décembre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Mr. Dominic Barbour, né le 15 août 1959, à Quimper, Royaume- Uni, demeurant au 50 Pal Mall, SW1Y 5JH, Londres, Royaume-Uni à la fonction de gérant du conseil du gérance pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03.12.2010.

Référence de publication: 2010160872/13.

(100185562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

HC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 141.309.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 novembre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Mr. Jean-François Bouchoms, né le 12 avril 1966, à Luxembourg, demeurant au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg à la fonction de gérant du conseil du gérance pour une durée indéterminée avec effet immédiat. Luxembourg, le 03.12.2010.

Référence de publication: 2010160873/12.

(100185563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

HC Romeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.287.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 novembre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Mr. Jean-François Bouchoms, né le 12 avril 1966, à Luxembourg, demeurant au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg à la fonction de gérant du conseil du gérance pour une durée indéterminée avec effet immédiat. Luxembourg, le 03.12.2010.

Référence de publication: 2010160874/12.

(100185564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.



Helios Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.702.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2010, que:

- 1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 2. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.àr.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro B 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

HELIOS IMMO S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010160876/22.

(100185552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Jetamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 157.101.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Roger MOES, ingénieur industriel, né à Niedercorn, le 21 juillet 1960, demeurant à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine.
- 2.- Madame Yolande KIEFFER, employée privée, épouse de Monsieur Roger MOES, née à Luxembourg, le 23 septembre 1957, demeurant à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

- **Art. 1** ^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de «JETAMO S.à r.l.».
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières et immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.



Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du gérant, établir des filiales succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Sanem.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 165.000,-), représenté par SIX CENT SOIXANTE (660) parts sociales de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250,-) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
 - Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.



Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les six cent soixante (660) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Roger MOES, préqualifié, SIX CENTS parts sociales	600
- Madame Yolande KIEFFER, préqualifiée, SOIXANTE parts sociales	60
TOTAL: SIX CENT SOIXANTE parts sociales	660

Les parts sociales ont été libérées comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-) par un versement en espèces par Madame Yolande KIEFFER, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.
- jusqu'à concurrence du montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) par un apport en nature par Monsieur Roger MOES, consistant en SIX CENTS (600) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée BALTHASAR CONSTRUCTIONS S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 98.046.

Monsieur Roger MOES déclare qu'il est le seul propriétaire des six cents (600) parts sociales et que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité de l'Apport.

Monsieur Roger MOES a déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable de l'Apport à la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'une situation bilantaire arrêtée au 30 septembre 2010 de la société BALTHASAR CONSTRUCTIONS S.à r.l., certifié «véritable et juste».

Une copie dudit bilan, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cent Euros (€ 2.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Roger MOES, ingénieur industriel, né à Niedercorn, le 21 juillet 1960, demeurant à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine.

- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social de la société est établi à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOES, Y. KIEFFER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1759. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160899/128.

(100186026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Hub2Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 79.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Patrick ROCHAS Administrateur

Référence de publication: 2010162065/11.

(100186769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Hanff Frères Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 27.445.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2010.

Signature..

Référence de publication: 2010162067/10.

(100187042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Human Capital Focus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 40, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 89.770.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl 32A, rue Meckenheck L-3321 BERCHEM Signature

Référence de publication: 2010162070/13.

(100186511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Immobilière Scarabée S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 89.572.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2010.

Pour Immobilière Scarabée S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010162072/13.

(100186675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Immobilière Scarabée S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 89.572.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2010.

Pour Immobilière Scarabée S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010162073/13.

(100186678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.



I.C.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert. R.C.S. Luxembourg B 16.881.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162071/10.

(100186449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

BRE/Sakura V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 157.031.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November.

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRE/Japan III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg trade and companies register is still pending,

here represented by Ms. Orane Mikolajayk, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 18 November 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "BRE/Sakura V S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at two million one hundred thousand Japan Yen (JPY 2,100,000.-) represented by two thousand one hundred (2,100) shares with a par value of one thousand Japan Yen (JPY 1,000.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.



- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.



Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

- **Art. 18.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.
- **Art. 19.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirtyfirst of December.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The two thousand one hundred (2,100) shares have been subscribed by BRE/Japan III S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two million one hundred thousand Japan Yen (EUR 2,100,000.-) entirely allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
- 2. BRE/Management Asia S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 151.601 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.



Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/Japan III S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés est encore en cours.

ici représentée par Mlle Orane Mikolajayk, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 18 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1 er .** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «BRE/Sakura V S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux millions cent mille Yen (JPY 2.100.000,-) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales, d'une valeur de mille Yen (JPY 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.



La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 19.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les deux mille cent (2.100) parts sociales ont été souscrites par BRE/Japan III S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de deux millions cent mille Yen (JPY 2.100.000,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (€ 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. BRE/Management Asia S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.601, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mikolajayk, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14427. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010159346/298.

(100184423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

EMC Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 143.147.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010162034/13.

(100186439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Everard S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 58, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 124.488.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl 32A, rue Meckenheck L-3321 BERCHEM Signature

Référence de publication: 2010162036/13.

(100186545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Global Properties S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.543.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162053/10.

(100187113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Geopetrol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010162054/12.

(100186775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

GL Europe Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010162058/12.

(100186993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.



GL Europe Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010162059/12.

(100186996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Equinoxe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.779.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2010 les décisions suivantes on été prises:

- 1. La démission de M. Luc BRAUN de sa fonction d'Administrateur-Délégué est acceptée.
- 2. Sont été nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 30 juin 2013:
- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010160323/17.

(100184907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

TEMTEX S.A. & Cie. P. Hufnagel 9. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 146.641.

Auszug aus dem Protokoll

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

- 1. Dem Bericht des Liquidators zur Liquidation wird zugestimmt und dem Liquidator, Herrn Joachim Gross, wird Entlastung erteilt.
 - 2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.
 - 3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter Peter Hufnagel über.
- 4. Die verfügbaren Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden beim Gesellschafter Peter Hufnagel, Gerberweg 12, D 57368 Lennestadt, verwahrt.
 - 5. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Gross wird hierzu bevollmächtigt.

Schengen, den 23. November 2010.

Joachim Gross Liquidator

Référence de publication: 2010159837/20.

(100183529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2010.



Czech Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.902.

Rectificatif du procès-verbal de la décision de l'Associé unique adoptée le 12 novembre 2008 et déposé le 9 décembre 2008 sous la référence L080180868.05

Veuillez être informé que la dénomination exacte de l'associé unique est Prague Property Holding (BVI) Limited et non Prague Properties Holding (BVI) Limited.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Czech Property Holdings S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2010159886/17.

(100184223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Morgan & Morgan Trust Corporation Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.780.

Décision du directeur du 23 novembre 2010

L'adresse du bureau de représentation de Luxembourg est fixé au 49, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, à partir du 1 ^{er} décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010160003/13.

(100184231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Elephant Talk Communications Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162032/10.

(100187131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Ocalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.839.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCALUX Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010162134/11.

(100187136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck